EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération : N° 2026-42

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 15 juin 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Laura ACCADEBLED-HECART, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Absent(s) : **Corinne LALLEMENT, Hélène CATILLON, ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX**

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Extension prestation pour l'Environnement numérique de travail 1er degré

DÉLIBÉRATION

Par convention n°ENT 2023-300, la commune de La Capelle a adhéré au dispositif d'Environnement Numérique de Travail (ENT) du 1er degré proposé dans le cadre du marché régional attribué à Edifice pour la période 2023-2027.

Afin de bénéficier de fonctionnalités numériques complémentaires proposées dans le cadre de l'ENT, comme notamment le vote électronique, la collectivité souhaite souscrire à l'option Pack Ultima.

Le coût de cette option s'élève à 0,40 €HT/élève, soit une dépense estimée 92 € HT pour l'année scolaire 2026-2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260622-2026-42-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention ENT 1er degré ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260622-2026-42-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026